



Frais d'obseques qui doit payer

Par **soleila**, le **12/06/2014** à **19:26**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Lorsqu'une personne décède étant séparé de son conjoint, sans être divorcé, qui doit payer les frais d'obsèques? Sachant que les parents du défunt ont tout organisé car l'épouse ne s'est pas manifestée.

Les parents ont demandé à la banque, détenteur du compte du défunt de payer les frais d'obsèques, chose qui a été faite dans un premier temps, puis la banque a demandé le remboursement des frais pour le cimetière.

Les parents ont donc remboursé la somme.

Les 2 enfants sont mis sous tutelle pour l'argent qui leur revient.

La facture correspondant aux frais pour la chambre funéraire a été payée via le compte du défunt, or les parents ne se sont pas rendu compte que les frais pour l'annonce passée dans la presse étaient sur cette facture.

La juge réclame le remboursement.

Les parents admettent que cela fut une erreur, mais le fait d'avoir réglé la facture du cimetière ils pensent que cela compense largement, 340 euros pour les avis et 1000 euros pour les frais.

Les parents peuvent-ils se retourner contre l'épouse pour régler cette note?

Merci